Ce n'était sans doute pas assez, et le très patriote Schiettecatte tenait sans doute à mériter personnellement les félicitations de la Jésuitière, car j'ai vu mardi qu'il cherchait à se faire excuser par une lâcheté sans égale.

Aujourd'hui Schiettecatte n'est plus qu'un petit agneau il cite d'avance ses témoins bénévoles, pauvre garçon inoffensif, héros humble et méconnu! oh ma chère!

Ce brave à trois ou quatre poils se montre surtout désireux d'une chose, c'est de renier à la fois son attitude, ses paroles, ses camarades et ses sauveteurs.

Est-ce que comme le mensonge, le reniement serait une seconde nature?

Mais, tout ceci comporte un enseignement. Ce ne sont pas des pauvres cerveaux comme Schiettecatte Vancauvenberghe et Mouiard qui sont les plus coupables de tels faits, ce sont les politiciens sans courage et sans honneur qui ont fait entrer dans leurs pauvres têtes que le pactole gouvernemental coulait dans mes poches et alimentait mon ardeur, et qui ont ainsi opéré sur eux une suggestion évidente et qui devait forcément se traduire par des injures et des agressions.

Mais ce moyen de m'imposer silence ne réussira pas, je le répète, et on verra bientôt dans les luttes futures que je n'en suis ni affaibli ni même effleuré. Je me flatte d'avoir porté à la réaction des coups difficilement réparables. Je n'ai qu'un seul désir, continuer!

J. DELCOUR.

Carnaval d'été. — Tiens, voilà des masques!... Y en aura-t-il? n'y en aura-t-il pas en septembre prochain?... *Tha is the question* que se poseront nos édiles dans la prochaine séance du Conseil municipal.

Fera-t-on, ne fera-t-on pas un carnaval d'été?

Telle est la question palpitante qui a déjà occupé, vendredi soir, les commissions municipales compétentes.

En principe, l'idée du carnaval d'été a été admise mais, voilà, pour la réaliser, cette idée qui en vaut bien une autre, il faut de la galette et comme les « thunes » sont assez clairsemées dans la caisse communale, les commissions ont « renaclé » et, sans être hostiles à l'idée d'une promenade carnavalesque d'été, elles se sont contentées d'en ajourner la réalisation.

Le Conseil municipal ratifiera-t-il cette décision? C'est probable et c'est regrettable.

Un carnaval d'été!... L'idée est d'autant plus souriante que notre bonne ville de Roubaix *ne pèche pas par excès de distractions...* Oh! non alors!...

La conception était heureuse, mais les fonds sont bas, et ma foi la prudence porte nos administrateurs à lésiner, même sur une fête qui *profiterait énormément au petit commerce* et amuserait nos concitoyens tout en les retenant à Roubaix un jour de fête.

On nous dit: « Pour organiser un carnaval d'été, nous manquons de « thunes ».

En faudrait-il tant que ça pour faire, non quelque chose de colossal, de féerique comme la cavalcade dernière, mais une fête amusante, simple et de bon goût à la fois?

Nous ne le croyons pas, étant donné l'esprit d'initiative de nos concitoyens.

Si la Municipalité voulait, s'emparant de l'idée, allonger quelques pauvres billets de mille, quatre ou cinq, pour donner des prix, nous croyons à la réussite.

Que diable! les doublures des poches municipales ne se touchent pas encore à un point tel qu'en les fouillant à fond on ne puisse y trouver encore quelques « louis » égarés qu'on rendrait à la circulation en subventionnant un carnaval d'été.

Les sociétés privées, les particuliers, les groupes d'amis feraient le reste et... qui sait, peut-être ferait-on quelque chose de bien avec peu d'argent.

Dans tous les cas, nous aurions un jour de bonne liesse générale et comme ce n'est pas ce qui nous étouffe à Roubaix, tout le monde serait content.

Nos édiles voudront-ils se mettre à la tête d'un mouvement pour organiser une fête populaire au moment où tous les « galetteux » sont aux bains de mer?

Là est la véritable question, à notre avis, celle de l'argent n'étant que secondaire.

Un carnaval d'été!... Se travestir en plein soleil!... Quel rêve pour les Roubaisiens rieurs, habitués depuis des siècles à ne pouvoir s'orner d'un faux nez qu'au carnaval pluvieux et froid!

Toutes ces choses ne militent-elles pas en faveur de l'idée d'un carnaval d'été?

Si le Conseil municipal nous déclare que, comme jadis, sans argent on ne pouvait avoir des suisses, actuellement, faute de la forte somme, nous n'aurons pas de carnaval d'été, nous en serons tous navrés.

Allons, messieurs de la Mairie, un bon mouvement, fouillez à fond l'escarcelle municipale et faites que vos concitoyens moroses puissent bientôt crier, alors que les chauds rayons du soleil leur taperont sur la « coloquinte »: Tiens! voilà des masques!

Marius VÉRAN.

Personnel de l'octroi. — Dans sa réunion générale du samedi 4 juin, la Ligue des *employés d'octroi de Roubaix a procédé au renouvellement de sa commission.*

La nouvelle commission s'est réunie le mercredi 22 juin et a constitué son bureau de la façon suivante:

Président, M. Bataille Aimé, préposé de 1re classe; secrétaire, M. Vanasse Victor, préposé de 1re classe; trésorier, M. Gonce Edmond, préposé de 3e classe.

Fin de saison aux GALERIES LILLOISES. Prix extrêmement avantageux en **Confections p^r Dames et Modes.**

Menus faits. — M. Fernand Roger, demeurant rue du Crêchet, 7, à Croix, a trouvé dans le parc de Barbieux un sac contenant des outils de mécanicien.

— Le nommé Lucien Meunier, âgé de 34 ans, fileur, demeurant rue des Longues-Haies, 227, a été mis en état d'arrestation pour port d'arme prohibée.

— Dans la nuit de jeudi à vendredi, un vol a été commis à l'école de la rue d'Oran. 25 stores ont été enlevés.

— M. Henri Berman, âgé de 28 ans, demeurant à Wattrelos, menuisier chez M. Auguste Lepoutre, a été blessé au front par un éclat de bois, en travaillant à la scie circulaire. Dix jours de repos.

LUMINOL *Savon pour le Linge, les Laines, les Flanelles et le Ménage.*

Accidents de travail. — M. Ivo Vanderschaege, âgé de 53 ans, demeurant à Wattrelos, étaleur chez M. Léon Allart, en mettant une courroie a eu le petit doigt de la main gauche pris entre une poulie et un support. Quinze jours de repos.

— M. Louis Houzé, âgé de 40 ans, demeurant à Croix, rue Saint-Jacques, tourneur chez Mme *veuve J. Martel, a été blessé au pied gauche par la chute d'une pièce de fer. Dix jours de repos.*

— M. Théopeile Colle, âgé de 38 ans, demeurant à Wattrelos, soigneur chez M. Etienne Motte, a eu la phalangette du médius droit prise entre deux pignons d'une carde. Quinze jours de repos.

— M. Eugène Loore, âgé de 14 ans, demeurant rue de la Banque, cour Desfontaine, 5, coursier chez M. Auguste Lepoutre, s'est fracturé la cuisse droite en descendant d'une caisse. Quarante jours de repos.

— M. Duviliers Louis, âgé de 14 ans, demeurant à Wattrelos, appréteur chez MM. Motte et Delécluse, en époussetant son métier, a eu le bras gauche entraîné par le frein, et fracturé. Un mois de repos.

Concerts gratuits. — Voici le programme des concerts publics qui seront donnés par la Grande Harmonie, le dimanche 26 juin 1904, au Parc de Barbieux, et le jeudi 30 courant, place de la Liberté:

1. Allegro militaire, XXX — 2. Eve, J. Massenet — 3. Récit et Polonaise, soliste M. Fournier, Weber — 4. Polonaise de Dimitri, Joncières — 5. Scherzetto de Roma, Bizet — 6. Carmen, Bizet — 7. Marche des Midinettes, Blémant.

TOURCOING

Ducasse du Blanc-Seau. — A l'occasion de la ducasse, un grand concert public sera donné le samedi 25 juin, à 9 heures du soir, sur le kiosque de la place du Blanc-Seau, par les quatre sociétés musicales du quartier. En voici le programme:

Harmonie du Blanc-Seau. 1. En avant, allegro militaire, Sellenick — 2. Ouverture de Vercingétorix, P. André — 3. L'Aurore, valse, Stoupan.

La Muse des Travailleurs. 4. Paix et Guerre, chœur, Dard Janin.

Les Folichons. 5. La Touffe de Jasmin, chœur, Pallard.

Le Club moderne. 6. Le Combat naval, chœur, St-Jullien.

Harmonie du Blanc-Seau. 7. Grande marche guerrière, A. Richart — 8. Sélection sur le Tribut de Zamora, Ch. Gounod — 9. Fantaisie sur la Mascotte, Audran — 10. La Foire aux pains d'épices, fantaisie imitative avec chant et accessoires.

La grève des tapisseurs. — Vingt fois nous avons démontré combien, dans ce pénible conflit du travail qui dure depuis bientôt 2 mois, était blâmable la conduite des fabricants de tapis qui, loin de chercher à arriver à une solution, ont au contraire fait tout ce qui dépendait d'eux pour embrouiller les choses, s'efforçant de surexciter les ouvriers qu'ils comptaient réduire aux affres de la faim et espérant qu'ils seraient venus « demander à genoux à reprendre le travail ».

Or, les ouvriers, et nous les en félicitons, ont eu le bon esprit de rester calmes et dignes. Ils savent qu'ils ont le bon droit pour eux, que l'opinion publique est avec eux, cela leur suffit.

Les sympathies vont augmentant à l'endroit des ouvriers, et ce qui le prouve, c'est l'importance des secours qui journellement parviennent au syndicat, en dehors des quêtes hebdomadaires qui sont très fructueuses.

Les fortunes acquises par les fabricants leur permettent de ne rien changer à leur genre de vie, en dépit de l'arrêt des fabriques.

Les ouvriers, eux, ne font pas gras tous les jours, mais enfin ils n'en sont pas encore réduits à la famine et à la capitulation escomptée, et ils peuvent encore tenir longtemps.

C'est navrant au point de vue de l'industrie locale du tapis, mais ce sont les fabricants seuls qui portent les responsabilités de la situation.

Nous n'en voulons pour preuve que la très courageuse attitude prise par l'un des patrons, M. G. Honoré, de la maison Honoré frères.

Déjà nous avons fait mention de la lettre de M. Honoré publiée dans le *Journal de Roubaix*, à la date du 16 courant.

Dans cette lettre, M. Honoré, on se le rappelle, déplorait la prolongation de la grève et s'élevait contre les coupes sombres que ses confrères entendent pratiquer.

Il estimait de plus que parmi les revendications des ouvriers, il en est qui méritent d'être prises en considération, et il concluait en proposant la mise à l'étude de l'établissement d'un tarif uniforme.

Sous la signature: Les fabricants de tapis, une réponse parut dans le *Journal de Roubaix*.

Les patrons intransigeants s'efforçaient de pallier l'effet produit par la lettre de M. G. Honoré, lequel répond à nouveau par la lettre suivante qu'il est intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs:

Paris, le 22 juin, 1904.

Messieurs les Fabricants de tapis.

C'est ainsi que vous signez votre communication au *Journal de Roubaix*. Cette signature bien vague paraîtrait émaner d'un Lemice Terrieux quelconque, si je ne savais par ailleurs que vous avez délibéré longuement sur ma lettre du 16 courant.

J'ai reçu en son temps celle que m'a adressé l'un de vous et je réponds en même temps et à cette lettre et à la vôtre que vous avez fait paraître.

Tout d'abord est-il besoin de vous dire que je repousse le démenti formel qu'avec une touchante unanimité vous donnez au passage de ma lettre du 16 courant concernant le renvoi de certains ouvriers. Il n'est pas vrai de dire que *j'ai insinué que les opinions politiques pour les ouvriers à remercier auraient été examinées par vous.* Vous tentez là une diversion absolument inutile.

Plus généreux je m'abstiendrai de rectifier les inconséquences dont vous avez donné plus d'une preuve au cours de ces derniers mois.

Mon frère était à Paris au moment où a été votée la proposition de renvoi de certains ouvriers: s'il avait été présent, il eut voté contre cette proposition. Quelques jours plus tard je ne vous cachais pas mon opinion à ce sujet, et je vous ai même fait faire la proposition de revenir sur cette décision, proposition refusée.

Depuis, quel chemin avez-vous parcouru? La grève hélas! se prolonge pour le seul profit des étrangers au détriment des Tourquennois. Vous le savez aussi bien que moi Messieurs, il est temps que cette grève finisse, elle ne saurait se prolonger davantage sans mettre en péril notre industrie.

Dire cela, n'est pas, que je sache être inconséquent. Si je m'incline devant les décisions du syndicat prises à la majorité des voix, je n'entends nullement aliéner ma liberté de porter sur ses actes, mon opinion personnelle, les intérêts en jeu étant assez sérieux pour conserver cette parcelle de liberté.

En résumé je persiste à vous demander: 1° La reprise de tous les ouvriers indistinctement; 2° La mise *à l'étude d'un tarif uniforme* pour tous les fabricants de Tourcoing.

Recevez, Messieurs les fabricants de tapis, mes salutations distinguées.

G. HONORÉ.

***

Trois grands bals donnés au profit des tapisseurs en grève auront lieu dimanche prochain: chez M. Tribout, estaminet de la Boule d'or, rue de Roubaix; chez M. Juste Droulez, rue St-Blaise et chez M. Henri Vermesch, estaminet du *Bout du Monde*, rue de Gand.

Soirée chantante chez Debels, rue Houchard, 57.

La Prévoyance. — Jeudi soir a eu lieu sous la présidence de M. Delphin Dumortier, l'installation des membres de la Commission de la Société de secours mutuels la Prévoyance, élus au scrutin du 15 mai.

Cette séance d'installation avait été retardée jusqu'ici par suite des incidents que l'on sait, M. Paris fils, candidat à la présidence s'étant prétendu élu en dépit des dispositions formelles du règlement, et l'affaire ayant été portée devant M. le juge de paix du canton Sud qui rejeta la thèse invoquée.

La séance de jeudi soir a été assez agitée. M. Henri Paris, bien que n'appartenant plus à la commission, puisqu'il a été remplacé dans ses fonctions de vice-président, se présenta et prétendait rester dans la salle. Un brigadier de police dut intervenir, et sur le conseil de ses amis, M. Paris consentit enfin à se retirer.

La commission a décidé que la nouvelle élection à la présidence aurait lieu dimanche 3 juillet. Cette assemblée sera obligatoire *comme l'assemblée ordinaire de mai dont elle* n'est que la suite naturelle, le scrutin n'ayant pas donné de résultat définitif complet.

Remerciements. — Dans l'impossibilité où ils se trouvent de répondre individuellement aux nombreuses personnes qui ont bien voulu leur donner un témoignage de sympathie, *à l'occasion du décès et lors des* funérailles de leur regrettée fillette, M. Maurice Cordier, adjoint au Maire de Tourcoing, et Mme Cordier, leur adressent, par la voie du journal, leurs plus vifs remerciements.

Ducasse du Blanc-Seau. — A l'occasion de la ducasse, en plus des divertissements déjà annoncés, la commission de la fête a décidé qu'un grand lâcher de pigeons aura lieu dimanche prochain, à midi précis, sur la place de l'église du Blanc-Seau.

Affaire de mœurs. — Trois individus, Louis Allard, Albert Vansterberghe et H. M.., dont nous avons annoncé l'arrestation, inculpés, comme on le sait, dans une affaire de mœurs, sont renvoyés devant le tribunal correctionnel.

Ils comparaîtront à l'audience du 30 juin. *H. M... a été examiné au point de vue mental* par M. Dutilleul, médecin-légiste, qui a conclu à une responsabilité limitée.

La grève des manœuvres de maçon. — Aucun changement dans la situation de la grève des manœuvres de maçon au service de M. Augustin Masquilier fils, entrepreneur.

Jusqu'ici les manœuvres occupés aux travaux du sanatorium de la Bourgogne n'ont pas arrêté le travail.

Accidents de travail. — M. Léon Puttaert, mécanicien à l'Agence commerciale d'automobiles, boulevard Gambetta, a heurté la jambe gauche contre une caisse en portant une lourde pièce de machine. Docteur Delgrange. Quelques jours.

— Mme Florentine Vanackère, 30 ans, soigneuse au Peignage de la Tossée, a reçu un pot de peigneuse sur le pied gauche. Contusion du gros orteil. Docteur Cuisset. 8 jours.

— Dans le même établissement, M. Martin Vanschoubrouck, 33 ans, dégorgeur, a été piqué au pouce gauche par un chardon en ramassant des bourres. Docteur Leduc, 8 jours.

— M. Félix Duforest, 35 ans, allumeur de gaz au service de l'Usine municipale, a contracté une entorse de l'avant-pied droit en descendant un trottoir rue de la Tossée. Docteur Dewyn. 10 jours.

— M. Charles Guilbert, 25 ans, domestique au service de MM. Roussel et Bonte, brasseurs, s'est fracturé la dixième côte droite par suite d'une chute. Docteur Desbonnets, 3 semaines.

— M. Richard Vanouplines, chicoretier chez Emile Dhalluin, rue de Tournai, a fait une chute sur un crochet. Plaie de six centimètres à la fesse gauche. Docteur Playoust, 15 jours.

— Edouard Vergucht, 17 ans, ouvrier chez Valere-Delodder, fabricant de dentelles, a eu le bras droit pris entre une courroie et une poulie de transmission. Forte contusion du biceps. Docteur Lagache, 10 jours.

— M. Fortuné Croes, 42 ans, graisseur chez M. Léon Dillies, s'est blessé au médius gauche *pendant son travail. Docteur Druesne, 15 jours.*

LANNOY

Concours de tir. — L'Association des Anciens élèves de l'école de Lannoy organise pour les dimanches 26 juin, 3, 10 et 17 juillet, un grand concours de tir à la carabine avec 315 francs de prix, dont 115 fr. en espèces et 200 fr. en nature.

Le tir aura lieu chaque dimanche, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, il pourra être prolongé si la Commission le juge opportun. Il se fait à une distance de 12 mètres, debout et sans appui.

La mise est de 0,75, 5 mises pour 3,50.

Chaque tireur n'aura droit qu'à un prix.

Il devra se servir d'une des *carabines (modèle Lebel)* affectées au tir; néanmoins il pourra se servir de sa carabine, pourvu qu'elle réunisse les conditions ci-dessus désignées.

Tout tireur a droit, lorsqu'il a souscrit, à un carton d'essai de 5 balles moyennant 20 cent. Le même droit lui est accordé chaque dimanche, s'il souscrit de nouveau.

Il n'y aura pas de rebattage.

Les prix seront classés suivant l'importance du point obtenu par la dernière balle de chaque mise; à égalité de point pour la dernière, il sera statué sur le point de l'avant-dernière, etc.

Les prix seront distribués le 4e dimanche. Ils seront exposés dans une salle de l'établissement. Un règlement d'ordre intérieur sera affiché. On est prié de s'y conformer sous peine d'exclusion immédiate.

Le tireur sera responsable de tout accident arrivé pour cause de ne s'être pas conformé au règlement.

Dans tous les cas non prévus et pour tous les points douteux, la Commission de service s'adjoindra 2 tireurs étrangers à l'Association. Cette Commission juge sans appel.

Les vainqueurs du concours auront la faculté de choisir leur lot d'après le rang qu'ils occuperont *dans le classement général.*

LILLE

Brevet élémentaire. — Ont été définitivement reçues: Mlles Derho, Derisbourg, Dermy, Derœux, Dervillé, Deschamps, Desrumeaux, Marie Deste, Alice Destombes, Edmée Destrée, Deswarte, Detille, Dhénin, Doby, Angèle Druesnes, Druez, Dubocage, Louise Dubois, Dubrulle, Dubuc, Ducz, Duflot, Dufour, Dumolin, Philomène Dumortier, Adrienne Dupuis, Suzanne Dupuis, Duriez, Duthoit, Facon, Fleurynck, Flipo, Fontaine, Jeanne Fournier, Georgé, Gir, Hanot, Hébert, Hennion, Hoguié, Houbart, Hugues, Jongh, Kien, Louise Labbe, Laloux-Lanciaux.

Lapersonne, Largillière, Le Blan, Elisabeth Lefebvre, Marie Lefebvre, Emilienne Lefebvre, Le Floch, Legrand, Lemaire, Lemaitre, Lemoine, Leplant, Leplus, Lornould, Lesur, Lips, Lorimy, Louvion, Lupart, Mabe, Vandaele.

Maeghermans, Maës, Maille, Maliet, Marcipont, Marthe, Germ, Martinage, Masselot, Mary Louise, Masselot Mary-Marie, Masurel, Melsen, Molinier, Monchicourt, Monpays, Mouchel, Mullet, Naveau, Neucz, Notard, Orth, Ott, Pailla, Parenty, Petit Germaine, Petitot, Picavet, Pladys, Plouvier, Potié Marie, Poulain, Priau, Quinet, Rabier, Rabin, Rauch, Rédélé, Riugeval, Rogeaux, Rousseau Hélène, Rousseaux Alphonsine, Schweitzer, Sinclair, Spéder, Théodore Louise, Thibaut Régina, Laure Thomassin, Suzanne Thomassin.

Mlles Tonnel, Top, Tourret, Tricot, Tyrozinski, Vandenhecke, Vanderslays, Vatez, Verli, Virlemont, Lucie Vigoreux, Vilette, Vins, Vullerme, Wachmar, Wagnier, Wagnon, Watiez, Wauquiez, Wiart.

Les fraudeurs-voleurs de Canteleu. — Il y a quelque temps, des fraudeurs après s'être emparés de plusieurs fûts d'alcool, à la distillerie Rossignol, de Canteleu, avaient essayé de les faire passer en fraude, au moyen d'une voiture, sur le territoire d'une autre commune.

Les agents des contributions veillaient, et l'un des fraudeurs, nommé Léon Deboffe, demeurant rue de la Quennette, au moment où il sautait à bas du véhicule pour prendre la *fuite, recevait un coup de bâton qui lui fractura la jambe.*

On sait aussi, que durant l'enquête, Deboffe se refusa à donner tout renseignement qui permît à la justice de connaître les autres coupables.

Enfin, après une laborieuse instruction, M. Davaine, qui était chargé de cette affaire, vient d'envoyer le dossier *à la Chambre des* mises en accusation.

Trois individus Victor Emile, père, de Wattignies, Deboffe et Léon Duthillye, comparaîtront devant la Cour d'assises à la prochaine session.

Victor Emile fils, et Delanghe, qui avaient tout d'abord été mis en liberté provisoire, bénéficient d'une ordonnance de non lieu.

NORD

Valenciennes

L'incendie de Denain

L'incendie que notre correspondant nous avait hier signalé par dépêche s'était déclaré dans un hangar de la Cie d'Anzin, nouvellement construit en fer et couvert en pannes.

Ce bâtiment comprend 87 mètres de long, 25 mètres de large et 14 mètres de hauteur. Il était rempli de foin et servait de dépôt pour la nourriture des chevaux du jour et du fond des mines.

Le feu a pris naissance vers 8 h. 15 minutes du soir, du côté de l'estaminet Tréca, près le pont Robinson. En un clin d'œil, tout fut embrasé. On réussit seulement à sauver 3 wagons sur 4 qui se trouvaient sous le hangar.

En dehors de là, malgré les prompts secours, rien ne put être sauvé. Les pompiers de la ville, les pompiers des mines, deux pompes des forges, la pompe de Lourches, au total 14 pompes qui furent mises en action, ne servirent qu'à préserver les bateaux, les maisons Tréca et Defossez, etc., ainsi que le dépôt de comble et un hangar qui se trouvaient non loin de là avec quinze mille kilos de foin et de paille.

L'incendie n'est pas encore éteint, mais plusieurs groupes de pompiers de service restent sur les lieux pour parer à toute reprise.

Les dégâts peuvent être évalués à 70,000 francs.

Les causes de l'incendie sont inconnues. Le bruit court cependant que ce sont deux enfants qui auraient mis le feu au magasin. La gendarmerie procède à une enquête.

Le service était assuré par la police et la gendarmerie. MM. Favier, directeur des mines, Frère, ingénieur à la fosse Renard, Saureau, ingénieur à la fosse L'Enclos, tout *le haut personnel de la Compagnie, se trouvait* sur les lieux de l'incendie.

La gendarmerie a interrogé un voisin, M. Jules Degange, demeurant rue Croix-Sainte-Marie, et dont le jardin est séparé par une palissade de la construction incendiée. Le témoin a raconté qu'il avait aperçu tout à coup les flammes pendant que deux jeunes garçons prenaient la fuite. Le maréchal-des-logis Michel et le gendarme Benoit ont pu retrouver les deux gamins. Ceux-ci déclarèrent avoir pris des allumettes dans un bateau à proximité et avoir mis involontairement le feu à un tas de foin en allumant leurs cigarettes. Les deux enfants ont été arrêtés; ce sont les nommés Henri Lévêque, 11 ans, et Joseph Pique, 10 ans.

PAS-DE-CALAIS

Béthune

Sanglante attaque nocturne A LENS

Jeudi, après avoir passé la soirée au café-concert de la rue de la Gare, l'ouvrier mineur Vital Guilbaut, âgé de 31 ans, demeurant à Méricourt, sortait, vers minuit et demie, en compagnie d'une artiste nommée Augustine Hodumeau, dite Rollande.

Le couple se dirigeait vers la rue Gustave-Spriet, lorsque arrivé à l'entrée de cette rue, deux individus qui se tenaient cachés le long des murs se ruèrent sur Guilbaut, qu'ils terrassèrent, lardèrent de coups de couteau et dépouillèrent d'une somme de 14 fr.

Aux cris poussés par la demoiselle Hadumeau, qui avait reconnu en l'un des agresseurs un nommé Paul Moncheau, âgé de 20 ans, demeurant ruelle Decrombecque, celui-ci et son compagnon prirent la fuite.

Guilbaut, transporté dans une maison voisine, reçut les soins que réclamait son état. Pendant ce temps, la police était informée et, vers deux heures du matin, les agents Collerie et Catto arrêtaient Moncheau dans une maison mal famée.

Quant à Guilbaut, qui a la figure labourée de coups de couteau et porte plusieurs entailles aux mains, il s'est rendu vendredi matin à l'hôpital de Lens, où l'amputation de la première phalange du petit doigt de la main gauche a dû être pratiquée.

Jusqu'ici, Moncheau s'est refusé à faire connaître le nom de l'individu qui l'accompagnait; mais on a de bonnes raisons pour croire que c'est un nommé A. D..., que la police recherche. L'arrestation de Moncheau a été maintenue.

Un mineur tué à Fouquières

Le mineur Charles-Louis Déprez, âgé de 46 ans, était occupé dans la veine Cécile, de la fosse n° 6 des mines de Courrières, située sur le territoire de Fouquières-lez-Lens.

Soudain, un craquement se fit entendre et, de la voûte, tomba un énorme bloc de pierre, qui vint atteindre Déprez à la tête. Le malheureux ouvrier s'affaissa et fut relevé ayant le crâne fracturé.

La mort fut instantanée.

Un dragon blessé dans une charge A AIRE-SUR-LA-LYS

Le 21e dragons faisait l'exercice par demi-régiment, et tous les employés y assistaient; la manœuvre devant se terminer par une charge générale, une escouade fut désignée pour figurer l'ennemi à l'extrémité du champ et placer ses hommes en vedette.

Parmi eux se trouvait le cavalier Delporte Louis, âgé de 21 ans.

Dans l'entraînement de la charge, toute une aile dépassa la ligne ennemie. Delporte, surpris par cette manœuvre anormale, fut renversé avec sa monture, et plusieurs chevaux culbutèrent sur eux.

Relevé sans connaissance, il fut conduit à l'hôpital, où il revint peu à peu à lui.

On constata alors que les multiples contusions qu'il avait reçues n'offraient aucun danger, *sauf le bras droit qui est particulièrement* atteint.

FINANCES

Paris, le 23 juin 1904.

Marché ferme mais sans affaires; on se contente aujourd'hui de consolider *l'avance acquise* précédemment.

La Rente Française se retrouve à 97.72.

Les Fonds étrangers sont tenus. L'Extérieure est ferme à 87.62; le Turc touche le cours de 86 francs. Fonds russes en bonnes tendances.

Les Etablissements de crédit font preuve d'excellentes dispositions. Le Crédit Lyonnais monte à 1.122 fr.: la Société Générale s'inscrit à 622 fr. Le Crédit Foncier est à 687 fr.; son bilan au 31 mai montre que les bénéfices bruts du mois ont été de 1.329.450 fr. 28: soit pour les cinq premiers mois de l'année 6.674.249 francs 29 contre 6 667 570 fr. 72 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les valeurs industrielles et de traction sont fermes mais sans variations appréciables. Les Mines sont en légère avance. On recherche à 475 francs l'obligation 5 0/0 du Port de Rosario.

Nos Chemins sont calmes.

Lundi 27 et Mercredi 29: VENTE-RÉCLAME aux Galeries Lilloises: JUPONS gros fil, volants à plis, 2'95.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 24 juin

Présidence de M. Sée, vice-président

AFFAIRES DIVERSES

Delcroix Edouard, coups, 8 jours de prison par défaut — Henry-Emile et Dumont Gustave, coups, le premier 25 fr.; le second, 50 fr. — Deneut Hippolyte, bris, 1 jour par défaut — Lœz Auguste et Lœz Emile, coups, chacun 50 fr. avec sursis — Boulinguez Edmond, coups, bris, ivresse, 50 fr. et 5 fr. avec sursis — De Liepeleire Eug., coups, 100 fr. avec sursis — Wyck Adelaïde, coups, 25 fr. avec sursis — Masselot Angélique, délit postal, 16 fr. avec sursis.

Kohler François, abus de confiance, 15 jours par défaut — Delly Victor et Hemmot Célestine, entretien de concubine, 16 fr. chacun avec sursis — Carpentier Henri et Kuppens Emile, vol et complicité, chacun 3 mois et 1 jour — Vandebrœlle Julien, attentat à la pudeur, 10 mois — Gilfin Joseph, expulsion, 2 mois — Adeline Meyer, expulsion, 15 j. — Tommelein Camille, coups et blessures par imprudence, 3 j. — Deudon Louis, coups, 10 j. — Vandyck Louis, vol, 3 m. et 1 j. — Riquet Alexandre et Chandelier Félix, fraude: le premier, 2 m.; le second 6 jours et 500 fr.

POUR VOUS DÉSALTÉRER

immédiatement et agréablement

PRENEZ UN VERRE DE VIN DE

BANYULS-TRILLES A L'EAU

Dans tous les CAFÉS et les BONS ESTAMINETS

C'EST L'APÉRITIF D'ÉTÉ

PAR EXCELLENCE

Recommandé par le Corps Médical tout entier

EXIGER L'ETIQUETTE SUR LA BOUTEILLE

CHRONIQUE DES SPORTS

ATHLÉTISME

Championnats athlétiques du Nord *(Scolaires)*

Les championnats scolaires du Nord de sports athlétiques, auront lieu dimanche prochain, à 2 h. 1/2, sur le terrain de l'Union Sportive Tourquennoise, sous la présidence de M. Beltette, président de la commission scolaire de l'U. S. F. S. A.

Le Jury sera ainsi composé: MM. Beltette, président; Fleuniau, Fromentin, A. Waelès, Petit.

Sont engagés dans les épreuves suivantes, MM.:

100 mètres plat. — Eparvier, Foin, Mera, Véry, Catteau A., Delannoy, Estrabaut.

Lancement du poids. — A Catteau, Petit, Wallez.

Saut en hauteur. — A. Catteau, Tonnet, Méra, P. Catteau, Eparvier, Lepoivre.

Saut en longueur. — Véry, Petit, Foin, L. Caullet, A. Catteau.

110 haies. — P. Catteau, L. Caullet, Méra, Eparvier.

1.500 mètres plat. — Desforest, Hanot, Nachon, Tantaut, Manchon, Leplat.

Saut à la perche. — L. Caullet, R. Manchon.

800 mètres plat. — P. Catteau, Delannoy, Bazin, Alexandre.

Lancement du disque. — A. Catteau, P. Catteau.

400 mètres plat. — A. Catteau, Nachon, Eparvier, Petit, Foin.

400 mètres haies. — P. Catteau.

Prix d'entrée: 0 fr. 50.

TIR

Tir National de Roubaix

Stand 311, Grande-Rue

Résultats du concours international offert à l'armée, aux sociétés et amateurs français et étrangers, les 1, 8, 12, 15, 22, 23, 29 mai et 5 juin 1904:

Catégorie d'honneur. — 1er prix, Lecocq, Paris, 417 points — 2e, Courquin, Lille, 412 — 3e Wauquier, Roubaix, 409 — 4e, Hecht, Lille, 406 — 5e, Renard, Roubaix, 404 — 6e, Dorez, Roubaix, 404 — 7e, Sylva, Gand, 403 — 8e, Fauconnier, Paris, 398 — 9e, Dumont, Lille, 394 — 10e, Dutrieux, Hem, 394.

Catégorie A (200 mètres) armes nationales *françaises, positions réglementaires au choix.*

1er prix, MM. Wauquier, Roubaix, 114 points — 2e, Dorez, Roubaix 113 — 3e, Lecoq, Paris 76 — 4e, Hecht, Lille 76 — 5e, Vantroys, Roubaix, belle balle 1 m/m 3/20 — 6e, Renard Victor, Roubaix 38 — 7e, Castier, Maubeuge 38 — 8e, Talant, Frévent 37 — 9e, Villette, Arras 37 — 10e, Dumont, Lille, belle balle 2 m/m 8/20 — 11e, Sylva, Gand 37 — 12e, Bracquaval, Tournai 37 — 13e, Parchault, Neuilly 37 — 14e, Hembize, Frévent 37.

15e prix, MM. Pau, Hem, belle balle 5 m/m 5/20 — 16e, Lecouffe, Lillers 37 — 17e, Courquin, Lille 37 — 18e, Dufour, Avesnes 37 — 19e, Maire, Avesnes 37 — 20e, Husson, St-Quentin, belle balle 6 m/m — 21e, De Marcy, Bapaume 37 — Vantroys, Roubaix 36 — 22e, Desrousseaux, Roubaix 37 — 23e, Bluez, Roubaix 36 — 24e, Dufour, Armentières 36 — 25e, Morel, Roubaix, belle balle 6 m/m 4/20 — Dumont Lille 35 — Husson, St-Quentin 35 — 26e, Feuillade, Maubeuge 35 — 27e, Dutrieux, Hem 35 — 28e, Fouconnier, Paris 35 — 29e, Poty, Bruxelles 35 — 30e, Colette, Lens, belle balle 10 m/m 14/20.

M. Bonte, de Roubaix, a également fait 35 points, mais le barrage ne lui a pas été favorable.

Catégorie B. — (200 mètres) armes libres, *position debout; armes nationales françaises*, position debout ou à genou.

1er prix, MM. Courquin, Lille 112 points — 2e, Lecocq, Paris 112 — 3e, Geens, Bruxelles 72 — 4e, Hecht, Lille 72 — 5e, De Rooster, Bruxelles, belle balle 1 m/m 14/20 — 6e, Renard Victor, Roubaix 37 — 7e, Husson, St-Quentin 37 — 8e, Bracquaval, Tournai 37 — 9e, Wauquier, Roubaix 36 — 10e, Dewailly, Hem, belle balle 5 m/m 12/20 — 11e, Desrousseaux, Roubaix 36 — 12e, Fouconnier, Paris 36; Dewailly, Hem — 13e, Dutrieux, Hem 36 — 14e, Dorez, Roubaix 36 — 15e, Joncoux, Abbeville, belle balle 5 m/m 16/20 — 16e, Dumont, Lille 36 — 17e, Vandaele, Roubaix 36; De Rooster, Bruxelles 35; Joncoux, Abbeville 35 — 18e, Sylva, Gand 34 — 19e, Flament, Bully 34 — 20e, Chardon, St-Omer, belle balle 6 m/m 16/20.

Catégorie C. — (200 mètres). Armes libres tirant la cartouche réduite. (Position debout).

1er prix, MM. Courquin Lille 80 points — 2e, Wauquier Roubaix 80 — 3e, Sylva Gand 40 — 4e, Flament Bully 40 — 5e, Joncoux, Abbeville 40 — 6e, Lecoq Paris 40 — 7e, Fouconnier Paris 40 — 8e, Loontjens Gand 40 — 9e, Renard Victor Roubaix 40 — 10e, Depauw Gand 40 — 11e, Hecht Lille 40 — 12e, Dumont Lille 40 — 13e, Geens Bruxelles 40 — 14e, Dorez Roubaix 40 — 15e, De Rooster Bruxelles 40 — 16e, Desrousseaux Roubaix 40 — 17e, Renard Ed. Roubaix 40 — 18e, Mortier 40 — 19e, Dutrieux Hem 39 — 20e, Vandaele Roubaix 39 — 21e, Pénin Dechy 39 — 22e, Haddens Mouscron 39 — 23e, Dupont 39 — 24e, Chérubin Auberchicourt 39 — 25e, Poty Bruxelles 39 — 26e, Lagache Lille 39 — 27e, Gerbelot Aniche 39 — 28e, Husson St-Quentin 39 — 29e, Dufour Armentières 39.

(A suivre).

Coupe challenge du « Journal »

Depuis quelques jours, on remarque de nombreux coureurs s'entraînant pour les courses du *Journal*, qui prendront les proportions d'un événement sportif sensationnel, étant donnés le nombre et la qualité des concurrents inscrits. Il y a à l'heure actuelle plus de 600 marcheurs inscrits et 300 cyclistes.

Aux vingt prix offerts par le *Journal* dans chaque catégorie, de généreux donateurs en ont ajouté de nombreux.

La remise des brassards se fera sur la Grande-Place à 5 heures du matin, aux cafés de la « Paix » pour les marcheurs et de « Belle-Vue » pour les cyclistes.

Les départs seront donnés aussitôt les formalités de contrôle terminées. L'itinéraire pour les marcheurs est: Rue Nationale, boulevard de la Liberté, pont de la Citadelle, avenue Mathias-Delobel, avenue de l'Hippodrome, route de Lille à Armentières. Virage en cette ville, au Café de Paris, sur la Grand'Place, et retour par le même itinéraire. Arrivée probable des premiers au contrôle final, vers onze heures.

Pour les cyclistes, départ en groupes par la rue Nationale, boulevard de la Liberté (à gauche), boulevard Louis XIV, rue Pierre-Legrand. Départ réel au passage à niveau d'Hellemmes. Route par Ascq, Sainghin, Cysoing, Mouchin, Orchies, Flines, Raches, Douai (étape). Retour par Raches, Bersée, La Pissatière, Forest, Hem. *Arrivée finale: Roubaix, café Mac-Mahon, boulevard de Paris,* vers quatre heures et demie de l'après-midi.

Les organisateurs accepteront à Lille chez Mme Tersaud seulement les engagements jusqu'à aujourd'hui samedi à midi. Tout engagement arrivant après sera considéré comme nul.

Nous espérons que le beau temps favorisera ces épreuves.

CYCLISME

Union cycliste du Nord

Dimanche 26 juin, sortie sur *Bailleul* pour la journée. Réunion au local, à 6 heures, départ à 6 heures 1/4 précises. Le trajet s'effectuera par Mouveaux, Wambrechies, Quesnoy. A Quesnoy, repos d'un quart d'heure.

A quelques kilomètres d'Armentières, rencontre du groupe armentiérois.

A Armentières, la section Bailleuloise rejoindra les excursionnistes au local de la section. Il y aura arrêt d'une demi-heure pour le petit déjeuner.

Retour à Roubaix vers quatre heures de l'après-midi.

Sortie des Commerçants. — A la réunion tenue jeudi soir, pour la formation de la Section des Commerçants, il a été décidé que la première sortie aurait lieu mardi 28 juin, sur Pecq-Esquelmes. Le capitaine de route désigné est M. Jules Hasse.

Rendez-vous au local à 2 heures, départ à 2 heures un quart précises.

LA TEMPÉRATURE

177 — SAMEDI 25 JUIN — 189

Temps probable. — Un temps très chaud et orageux est probable.

Programme des Spectacles et Concerts

VILLE DE TOURCOING

Concert public d'Été. — La « Fanfare du Point-Central » exécutera le dimanche 26 juin, à 5 heures du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants:

1. Marche des Chasseurs Autrichiens (Eilenberg) — 2. Thalia, ouverture de concert (Bouman) — 3. Doux souvenir, intermezzo-valse (G. Paget) — 4. Toréador et Andalouse, fantaisie (Rubinstein) — 5. Au Kœnigsbourg, mazurka de concert (A. Bopp) — 6. Faust, grande fantaisie sur l'opéra (Gounod).

GUICHET DES RENSEIGNEMENTS

DROIT USUEL

H. G.: Par la contrainte par corps. — *Un vétéran du Progrès*: Qu'il s'adresse à l'usufruitier.

MAITRE D.

ARMÉE ET MARINE

Un père ennuyé: Il n'est pas possible de répondre maintenant à cette question. La loi est actuellement en discussion à la Chambre. — *A. et M.*: Cette faveur vous sera facilement accordée. Demandez au recrutement. Aviez-vous indiqué sur votre notice votre situation et votre désir?

Colonel B.

AFFAIRES DIVERSES

J. C. C. L. — Rien de sorti.

LE FACTEUR.

Etat-civil de Roubaix

Du 23 juin

Naissances. — Maurice Spriet, rue du Tilleul, 32 — Céleste Masurelle, Grande-Rue, 227 — Désiré Fasseur, r. de la Perche, fort Sion, 12 — Jean et Jeanne Ladsous, angle des rues Fabert et Rocroi — *Albert Tyvaert, r. de Denain*, c. Dhalluin, 2 — Paul Decaerlé, r. des Longues-Haies, c. Legros, 12 — Marcelle Ovaert, r. Blanchemaille — Auguste Dillies, r. Blanchemaille — Julie Houzé, r. du Moulin, c. Brabant, 6 — Gérard Rogé, r. Jacquard, 17 — Fernande Du*brunfaut, r. des Anges, 111.*

Décès. — Jeanne Dhaisnaut, 2 ans, rue Fourcroy, 3 — Robert Haustrate, 3 ans, rue Drouot, 38 — *Marie Vandersteegere, 12 ans, rue de* Leers, maisons Tribout — Désiré Wallerand, 63 ans, mécanicien, r. Blanchemaille — Germaine Denof, 1 mois, r. de la Guinguette, 124, c. Deniz-Deffontaine, 4.

Etat-civil de Tourcoing

Du 23 juin

Naissances. — Choquet Jules, rue de la Latte 58 — Lefever Clara, r Fin de la Guerre, 23 — Lagache Jeanne, rue Maréchal-Ney, 18 — Vermersch Paul, rue du Flocon, 217 — Delcourt Céline, rue du Congo, 165 — Caby Suzanne, rue de Wattignies.

Mariage. — Entre: Gustave Leclercq, 46 ans, entrepreneur et Louise Leclercq, 35 ans, piqûrière.

Décès. — Arbon J.-Bte, 82 ans, rue de Lille, 121 — Delberghe Germaine, 23 ans, rue de Lille, 121 — Delberghe Germaine, 23 ans, rue Fin-de-la-Guerre, 70 — Hotille Alfred, 9 mois, rue de Normandie, 35 — Carton Gustave, 8 mois, rue de Gand.

Mouvement du port de Dunkerque

Entrées du 22 juin

Fécamp, sl. ang. Enchanteresse, 65 tx, c. Jacquai, lest, Leroy.

Pauillac, v. Paraguay, 1900 tx, c. Agran, m.-d., Ch.-Réunies.

Du 23 juin

Brest, v. Valentine, 79 tx, c. Paranthoen, sulfate de soude, Leroy.

Havre, v. ang. Créole-Prince, 1221 tx, c. Downs, m.-d., Duriau.

Newcastle, 3-m. St-Donatien, 1259 tx, c. Bertrand, lège, Fayol.

Garrucha, v. ang. Almeria, 1513 tx, c. Beganna, minerai, Duchateau.

B.-Ayres, v. ang Livonian, 2094 tx, c. Hamilton, m.-d., Morel.

Philippeville, v. Marguerite, 987 tx, c. Paunet, m.-d., Leroy.

Goole, v. Ralph Creyck, 436 tx, c. Thorpe, d.-m., Alibert.

Cherbourg, v. Emilie, 470 tx, c. Lewintre, lège, Beck.

Rotterdam, v. Amiral l'Hermite, 82 tx, c. Zonnequin, d.-m., Debaecker, c.

Nordmaling, v. suéd. Svanhield, 1383 tx, c. Eitner, bois, Duriau.

Vapeur esp Arminza, 1659 tx, c. Esteria, minerai, Fayol.

Huelva, v. esp. Stella, 1545 tx, c. Knudsen, minerai, Leroy.

Sorties du 22 juin

Havre, v. Jean-Baert, 364 tx, c. Agneray, div.-m., Debaecker, c..

Boulogne, v. Léon, 361 tx, c. Porcin, div.-m., Leroy.

Rotterdam, v. holl. Maasland, 3216 tx, c. Kikker, m.-d., Walford.

Londres, v. ang. Auricula, 412 tx, c. Davies, m.-d., Morel.

Londres, v. ang. S.-R.-Peel, 289 tx, c. Daines div.-m., Debaecker.

Hartlepool, v. ang. Mietzing, 293 tx, c. Holtz, lège, Alibert.

Newcastle, v all. Annie, 506 tx, c. Posner, lège, Leroy.

Du 23 juin

Granville, gœl, Souvenir, 70 tx, c. Olivier, phosphate, Leroy.

Hull, v. ang. Gale, 128 tx, c. M. Taggac, div.-m., Debaecker.

Londres, sl. ang. Lord Nelson, 65 tx, c. Richmond, ardoises, Debaecker.

Copenhague, v. dan. Villing, 453 tx, div.-m., Duchateau.

Cardiff, v. dan. A. N. Hansen, 916 tx, c. Paasko, lège, Duchateau.

Sunderland, v. suéd. Louise, 679 tx, c. Hertelberg, lège, Parisis.

LAINES

Roubaix, 24 juin. — Peignés (type unique).

MOIS	COTE précédente	COTE de midi à Roubx	COTE 4 h.1/2 Tourc^g
1904 Juin	5.25	5.25	
— Juillet	5.25	5.25	5.275
— Août	5.25	5.25	5.275
— Septembre	5.25	5.25	5.275
— Octobre	5.25	5.25	5.275
— Novembre	5.275	5.275	5.275
— Décembre	5.275	5.275	5.275
1905 Janvier	5.25	5.25	5.275
— Février	5.25	5.25	5.275
— Mars	5.20	5.20	5.225
— Avril	5.225	5.225	5.225
— Mai	5.20	5.20	5.20

Affaires traitées à la Corbeille

MATIN

Novembre	5.000 »	à 5.275
Décembre	5.000 »	à 5.275
	10.000 »	

SOIR

Juillet	5.000 »	à 5.275
Janvier	5.000 »	à 5.275
Février	5.000 »	à 5.225
	15.000	

Anvers. — 105.000 k. Tendance: Ferme.

Imprimerie du *Progrès du Nord*, rue Nationale, 14 LILLE.

Le Gérant: A. LECLERCQ.